

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 19 janvier 2021

L'An deux mil vingt et un, le dix-neuf janvier à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 15.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
de LAURENS Vincent	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain			E	Sylvie FEREMANS
CUMANT Hélène	P			
DESPORTES Jean-Pierre		A		
GRANDJEAN Sarah	P			
LE BARON Dominique		A		
MICHEL Yohann			E	Sylvie FEREMANS
LE CLANCHE Fanny			E	Monique KLAASSEN
MICHEL Cassandre	P			
SOLVE Sébastien	P			
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
MOULLEC Melany		A		
LECLERC Romain	P			
TETEREL Chantal	P			

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15 en début de séance, puis 16

PREAMBULE

L'ensemble du Conseil municipal rend hommage à Didier Chereau, décédé fin décembre 2020.

Désignation du secrétaire de séance

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance

Ordre du jour

Délibérations

- Location de radars pédagogiques
- Raccordement au système @CTES
- Contrat pour l'accueil de loisirs

Informations diverses,

Questions diverses.

Modification de l'ordre du jour :

Ajout d'une délibération portant renouvellement de la convention de délégation de la GEPU pour l'année 2021

Ajout d'une délibération pour le rachat d'un poêle à granulés

Adoption de l'Ordre du jour ainsi modifié

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 15

Compte-rendu du conseil du 19 décembre 2020

Remarques éventuelles :

UCAE : participation de la Commune à hauteur de 50% du montant d'adhésion à la CCI, écrire « pour 1 an »

Adoption Compte-rendu du conseil du 19 décembre 2020

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 15

Décisions prises dans le cadre des délégations

- Vente d'une concession pour 120 €

Délibération sur le renouvellement de la location de radars pédagogiques

En 2018 la commune a souscrit un contrat de service pour deux radars pédagogiques situés au lieu-dit "La Poste" à Saint-Aubin-sur-Algot".

Il s'agit de renouveler ce contrat, pour une durée de 3 ans, au tarif de 199€ HT / an / radar

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 15

Délibération adhésion au service @ctes

L'acronyme @CTES désigne le système d'information destiné à mettre en œuvre le contrôle de légalité dématérialisé (depuis 2004).

Ce système comprend deux composantes :

- une partie "transmission sécurisée" qui permet aux collectivités émettrices de transmettre par voie électronique au représentant de l'État dans le département les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

- une partie "métier" permettant aux agents des préfectures, des sous-préfectures et des services déconcentrés de l'État d'opérer sur écran le contrôle des actes transmis par voie électronique.

Coût de la mise en œuvre du système @ctes pour la première année :

- abonnement annuel 150 € HT
- frais de paramétrage 110 € HT
- formation à distance d'une durée d'une heure 22 € HT à 28 € HT (fonction du nb de personnes)
- un certificat numérique de signature à 215 € HT pour deux ans ou 275 € HT pour 3 ans

→ Coût première année : 563 € HT (certif 3 ans) ou 503 € HT (certif 2 ans)

Coût de la mise en œuvre du système @ctes les années suivantes :

- abonnement annuel 150 € HT

Accord du Conseil à l'unanimité pour la 2 ^{ème} proposition (certificat numérique pour 3 ans)		
nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 16

Délibération pour la signature d'un contrat pour l'accueil de loisirs

Deux budgets sont examinés, avec une évaluation du coût de revient pour la commune, l'un pour une durée de 6 mois, l'autre, une durée de 8 mois.

L'accent est mis sur l'aspect qualitatif des prestations proposées par la Ligue de l'Enseignement.

Il est proposé de renouveler la convention pour l'accueil de loisirs avec la Ligue de l'Enseignement pour une durée de 8 mois à dater du 1^{er} janvier 2021.

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 16

Délibération portant renouvellement de la convention de délégation de la GEPU pour l'année 2021

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie est compétente en « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) » depuis le 1er janvier 2020.

En fin d'année dernière, et suite au Conseil communautaire du 5 décembre 2019 et au Bureau communautaire du 16 décembre 2019, les élus de la collectivité ont validé le principe de délégation de la compétence GEPU aux communes par voie de convention, pour une durée d'un an renouvelable.

Au regard de la méconnaissance des réseaux et des ouvrages de pluvial du territoire, de la complexité de la définition de la compétence GEPU et de son périmètre, et dans l'attente d'un transfert de charges des communes, il apparaissait en effet que la Communauté d'Agglomération n'était pas en capacité technique et financière d'assurer l'exercice de la compétence GEPU, d'arbitrer rapidement sur d'éventuels travaux à engager et/ou de suivre les projets potentiellement déjà engagés par les communes.

L'épidémie de COVID-19 et ses conséquences, notamment les longues semaines de confinement et l'augmentation de la charge de travail de la Direction des Cycles de l'Eau, ont malheureusement retardé la capacité de l'Agglomération à prendre en charge la compétence GEPU de manière effective. L'inventaire des ouvrages de pluvial est ainsi toujours en cours, et la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées n'a pas pu se réunir, la Direction des Cycles de l'Eau n'est ainsi pas encore en mesure de structurer ce service.

Il est donc proposé aux communes ayant signé la convention de délégation de la GEPU pour l'année 2020 de renouveler cette convention pour une durée de 1 an.

Accord du Conseil à l'unanimité

nb de voix CONTRE: 0

Nb Abstention: 0

Nb de voix POUR: 16

Délibération pour le rachat d'un poêle à granulés

Un logement communal se trouvant actuellement libéré, la commune se voit proposer le rachat d'un poêle à granulés, qui avait été installé aux frais du locataire.

Accord du Conseil à l'unanimité

nb de voix CONTRE: 0

Nb Abstention: 0

Nb de voix POUR: 16

Informations diverses

- Nous avons reçu les chiffres relatifs à la population légale de notre commune suite au recensement qui a eu lieu début 2020 :
 - Population recensée en 2020 : 1 322
 - Population municipale calculée au 1^{er} janvier 2018 : 1 346
population comptée à part au 1^{er} janvier 2018 : 37
population totale au 1^{er} janvier 2018 : 1 383
- Suite à la demande d'un habitant nous devons réfléchir à la mise à disposition d'emplacements pour cavurnes. Il y a lieu de définir s'il l'on crée un espace réservé, la durée et le coût des concessions.
- De nouvelles consignes sanitaires plus restrictives ont été reçues. Il a fallu mettre en place un 3^{ème} service au restaurant scolaire. Les espaces de récréation ont dû être réorganisés, un agent a été recruté pour faire face à l'augmentation de la charge de travail.
- Les travaux d'enfouissement du réseau électrique débuteront la semaine prochaine. (Rues du cadran et des Fleurs)
- Il n'y aura pas de cérémonie des vœux cette année, le repas des anciens qui a lieu chaque année au mois de mars devra peut-être être repoussé en fonction du contexte sanitaire.
- Participation aux Jema : Journées européennes des métiers d'art

Questions diverses

- Cassandre MICHEL a été interpellée par plusieurs habitants de Grandouet où des chemins sont détériorés ou difficilement praticables. Ce point va être évalué par le service technique.